



DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT- ANNEE 2019

Les demandes de subventions communales doivent être adressées en simple exemplaire
en Mairie avant le **1^{er} février 2019**, délai de rigueur.

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Nom de l'association :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Courriel :

Déclaration à la Préfecture : date : N° :
Publication au Journal Officiel : date :

N° SIREN:

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

ATTENTION : SANS NUMERO DE SIREN, AUCUNE SUBVENTION NE SERA VERSÉE

Pour les associations agréées par un organisme d'Etat ou autres organismes :

Nom de l'organisme :
N° d'agrément : Date :

Votre association est-elle affiliée à une fédération ? OUI NON

Si oui, laquelle :

Composition du bureau de l'association

Président	Nom : Adresse : Téléphone : Courriel :
Trésorier	Nom : Adresse : Téléphone : Courriel :
Secrétaire	Nom : Adresse : Téléphone : Courriel :

Nombre de personnes élues au Conseil d'administration :

COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2018 *(approuvé en AG)*

du / / 201.... au / / 201....

SOLDE en début d'exercice (réserves financières) = A			
CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
Intitulé	Montant €	Intitulé	Montant €
Achats (à détailler)		Recettes propres	
Matériel pour l'activité		Vente de produits, prestations	
Reversement aux fédérations		Adhésions, cotisations, licences	
Frais de stages, sorties		Participations aux activités ponctuelles stages, sorties...	
Achats pour manifestations		Manifestations buvette, loto, fêtes...	
Fournitures administratives			
Services extérieurs (à détailler)		Subventions	
Locations		État	
Entretien et réparation		Conseil Régional	
Assurances		Conseil Départemental	
Communication		Communauté de communes	
Déplacements		Commune de Marines	
Frais postaux et télécommunication		Autre(s) commune(s)	
Frais de personnels		Sponsoring - mécénat	
Salaires		Produits financiers	
Charges sociales		Produits exceptionnels	
Primes diverses		Divers	
Indemnités			
Formation			
Total des charges = B		Total des produits = C	
RESULTAT de l'exercice D = C - B			
SOLDE en fin d'exercice (réserves financières) E = A + D			

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

du / / 201.... au / / 201....

CHARGES		PRODUITS	
Intitulé	Montant €	Intitulé	Montant €
Dépenses (à détailler)		Recettes propres	
Matériel pour l'activité		Vente de produits, prestations	
Reversement aux fédérations		Adhésions, cotisations, licences	
Frais de stages, sorties		Participations aux activités ponctuelles stages, sorties...	
Achats pour manifestations		Manifestations buvette, loto, fêtes...	
Fournitures administratives			
Services extérieurs (à détailler)		Subventions	
Locations		État	
Entretien et réparation		Conseil Régional	
Assurances		Conseil Départemental	
Communication		Communauté de communes	
Déplacements		Commune de Marines subvention demandée	
Frais postaux et télécommunication		Autre(s) commune(s)	
Frais de personnels		Sponsoring - mécénat	
Salaires		Produits financiers	
Charges sociales		Produits exceptionnels	
Primes diverses		Divers	
Indemnités			
Formation			
Total des charges = A		Total des produits = B	

Le total des charges et le total des produits doivent être égaux (A – B = 0)

Fait à, le

Signature du Président (obligatoire)

Signature du Trésorier

L'association sollicite une subvention de

€

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

SUBVENTION 2018 :

SUBVENTION 2019 :

JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER DE SUBVENTION

Pour que votre dossier soit complet

	Nouvelle demande	Renouvellement
Statuts	À FOURNIR	si modification
Récépissé du dépôt à la préfecture	À FOURNIR	si modification
Annonce au Journal Officiel	À FOURNIR	si modification
Bilan, rapport d'activité, rapport moral, rapport financier du dernier exercice clos, signés par le Président de l'Association	À FOURNIR	À FOURNIR
Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale	À FOURNIR	À FOURNIR
Le dernier compte de résultat approuvé daté et signé du Président	À FOURNIR	À FOURNIR
Budget prévisionnel de l'exercice à venir daté et signé du Président	À FOURNIR	À FOURNIR
RIB (indispensable pour le Trésor Public)	À FOURNIR	À FOURNIR
Numéro de SIREN	À FOURNIR	À FOURNIR
Présentation des actions/manifestations prévues pour l'année (page 3)	À FOURNIR	À FOURNIR

Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou le mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le présenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom, prénom) en qualité de, représentant légal de l'association,.....

déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que les informations contenues dans le présent formulaire sont exactes et sincères, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association respecte les valeurs et les principes de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire – et en nature) sur les trois derniers exercices en cours (cochez la case correspondante) :
 - Inférieur ou égal à 500 000 €
 - Supérieur à 500 000 €

demande :

une subvention de fonctionnement de € au titre de l'année ou de l'exercice 20..... et précise que cette subvention si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait à le

Signature

Conditions et calcul de la subvention

Conditions d'attribution

- Avoir pour objet le développement d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs ;
- Avoir une activité sur Marines ;
- Avoir des adhérents ;
- Tous les membres du bureau doivent être des bénévoles ;
- Avoir une activité récurrente tout au long de l'année ;
- Ne pas faire payer les prestations (hors cotisations et licences) ;
- Ne pas bénéficier de subsides grâce à la valorisation des installations communales ;
- Participer à l'animation de la ville de Marines.

Sont exclues les associations politiques et confessionnelles.

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement est attribuée en fonction du nombre d'adhérents. Elle est versée exclusivement aux associations ayant leur siège sur la commune de Marines.

Subvention exceptionnelle

Une subvention exceptionnelle, non prévue au budget primitif, peut être éventuellement octroyée dans le courant de l'année pour la réalisation d'un projet particulier ou événement exceptionnel. Le cas échéant, cette demande sera étudiée par une commission pour décision en Conseil municipal.